

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 MARS 2025

Sont présents :

Sébastien Gilot – Cindy Girardot – Lionel Tisserandot – Florine Vauge-Lapostolle – Magalie Veyre – Daniel Ruard

Absents : Arnaud Barthelet David Meline – Céline Roblin – Jean-Louis Drancourt (donne procuration à Sébastien Gilot)

Secrétaire : Florine Vauge Lapostolle est désignée Secrétaire de Séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h35.

Il propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- les dépenses liées à la forêt (propositions de l'ONF et discussion).

* Vote du taux pour effectuer des virements de crédits

Ces deux points sont ajoutés à l'unanimité.

1) Entretien du village, de la Mairie et de la salle des fêtes :

Ce point spécial est en rapport avec un contexte que le Maire rappelle. Depuis le début du mandat, la commune emploie des salariés en contrats aidés pour effectuer l'ensemble des tâches d'entretien du village. Ces tâches sont variées et la principale d'entre elles concerne les espaces verts.

Les aides sont attribuées par l'état et leur montant est généralement fixé en février puis communiqué aux collectivités par le Préfet. C'est un taux révisé chaque année. C'est pourquoi les contrats signés jusqu'alors commençaient en mars de chaque année.

Les aléas récents de la vie politique et l'incapacité pour l'état de prendre une décision sur l'avenir de ces contrats aidés nous place aujourd'hui dans une difficulté jamais rencontrée d'embaucher.

Les associations chargées de mettre en place ces contrats sont sans nouvelles de ce qui va se passer à condition même que quelque chose se produise, ce qui est loin d'être certain.

D'après les dernières nouvelles, les associations d'aide aux personnes en recherche d'emploi parlent de décisions qui pourraient intervenir en mai ou juin, se fondant sur la seule observation que rien ne se passera avant.

Le Maire explique que la commune doit continuer à vivre et à entretenir son patrimoine, à commencer par les tâches essentielles qu'il cite :

ENTRETIEN DU VILLAGE

Vidage régulier des 5 poubelles (arrêt bus – aire de pique-nique et cimetière)

* désherbage des caniveaux et de la place de l'église

*Tonte de l'herbe dans les rues, autour du cimetière, espace de pique-nique, Monument aux morts, l'abreuvoir, la mare, la salle communale, le terrain de football

* Taille de la haie vers la salle communale

ENTRETIEN DE LA MAIRIE

- Aspirateur et lavage des carrelages
- Vitres

ENTRETIEN DE LA SALLE DES FETES

- En complément de ce qui est fait par les utilisateurs

Une discussion s'engage autour des solutions possibles. Daniel Ruard propose que l'ensemble des tâches soient réparties entre les élus en attendant le mois de juin. Après cette période, soit l'état aura pris position par rapport à l'avenir des contrats aidés, soit il faudra s'orienter vers une sous-traitance de nos besoins.

Au terme d'un long échange où chacun présente son point de vue, il apparaît que l'adjointe au maire et les conseillers présents ne souhaitent pas consacrer davantage d'heures à la commune que celles passées aux réunions (environ 6 réunions par an).

Le Maire prend acte de ces positions et présentera des solutions de sous-traitance rémunérées auprès d'entreprises extérieures. Il ajoute que cette orientation aura nécessairement des impacts sur les activités de la commune. « Il faudra faire des choix » ajoute Daniel Ruard.

Aucune action d'entretien ne pourra donc être faite avant le vote du budget le 04 avril prochain.

2) VOTE DU TAUX POUR EFFECTUER DES VIREMENTS DE CRÉDITS À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE SECTION

Le Maire rappelle cette facilité de l'article 5217-10-6 du CGCT qui autorise l'exécutif, par délégation de l'assemblée délibérante, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette facilité est soumise à l'approbation du Conseil Municipal et donne lieu à une délibération.

Cette délibération est prise à l'unanimité.

3) DÉPENSES LIÉES À LA FORÊT :

Daniel Ruard présente le projet de travaux proposé par l'ONF pour 2025.

Compte tenu de l'absence de produit de la forêt depuis , le Conseil ne retiendra par toute la liste des travaux proposés.

Sont retenus les travaux suivants :

Travaux sylvicoles ayant bénéficié de subvention : Ilôt d'avenir (cloisonnement)	370.00€ HT
---	------------

Travaux sylvicoles ayant bénéficié de subvention : Ilôt d'avenir	5990.00€ HT
--	-------------

Dégagement manuel de plantation

Travaux d'infrastructure (entretien des accotements et talus	270.00€ HT
--	------------

Dégagement mécanique dans la parcelle 35a	990€ HT
---	---------

Concernant ce dernier travail, le Conseil Municipal fera faire un autre devis car la prestation semble coûteuse.

Lionel Tisserandot suggère de faire broyer les peupliers plantés au bord du canal dans la parcelle ZE134 afin d'entretenir le terrain et favoriser le développement des arbres. Cette proposition est retenue à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Lionel Tisserandot indique que la haie de la propriété Bacot gêne le passage des véhicules et notamment celui des camions et autocars qui sont obligés de se déporter pour passer.

Le Maire indique que cette route départementale est régulièrement contrôlée, comme les autres, par les agents de l'agence Plaine de Saône. Le département demande aux propriétaires d'intervenir lorsque qu'un entretien doit être réalisé. Cette route n'est pas de la compétence de la commune.

- 2) Complémentaire Santé :

La société AXA propose des solutions de complémentaire santé pour les retraités, professions libérales et les indépendants. D'après AXA, les cotisations sont d'environ 20% inférieures à ce qui se pratique chez les concurrents.

La société propose de faire une information auprès des personnes concernées dans le village. Une réunion serait proposée afin de présenter les possibilités.

Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche. Une réunion d'information aura lieu le jeudi 17 avril à 17h00 à la salle communale. Une information ciblée sera faite dans les boites aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h41.